

FORUM : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

QUESTION : Comment améliorer la représentation politique des minorités et peuples autochtones dans les institutions onusiennes ?

SOU MIS PAR : Brésil

Le Haut-Commissariat,

*Gardant à l'esprit*, l'adoption par l'Assemblée générale en 2007 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui affirme que ces derniers ont le droit à l'autodétermination et, de ce fait, le droit de déterminer librement leur statut politique et d'assurer librement leur développement économique, social et culturel,

*Rappelant*, selon les données des Nations Unies, que plus de 476 millions de personnes autochtones vivent actuellement dans 90 pays du monde représentant au total 6,2 % de la population mondiale,

*Regrettant* profondément de constater que l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ne constitue qu'une étape et non une finalité dans l'objectif de la représentation politique des minorités et peuples autochtones qui est malheureusement actuellement très faible voire inexistante.

- 1- *Demande* la présence d'un ambassadeur permanent aux Nations Unies élus directement par les minorités et les peuples autochtones afin que leurs besoins et demandes soient pris en considération ;
- 2- *Encourage* la conception d'un siège dans chaque Etat membre des Nations Unies dans le but de pouvoir comprendre les revendications des minorités et des peuples autochtones ;
- 3- Lance un appel aux Etats membres des institutions onusiennes afin qu'ils reconnaissent les minorités et peuples autochtones comme réel membre à part entière des Nations Unies ;
- 4- *Décide* d'aménager la capacité des instances onusiennes à intégrer des personnes appartenant à des minorités, voire de leur faire place à des thèmes de défense des intérêts minoritaires ;
- 5- *Invite* les autres comités des Nations Unies concernés, en particulier le Conseil de Sécurité, à prendre des décisions constructives et à faire passer des résolutions susceptibles d'améliorer la représentation des minorités et peuples autochtones du monde ;
- 6- *Décide* de rester activement saisi de la question.